

DIRECTION DES BOURSES

SOUS-DIRECTION DES BOURSES D'ÉTUDES EN CÔTE D'IVOIRE

B.P. V 151 ABIDJAN Tel.: 20-32-32-50 Fax: 20-32-75-53
dbemesrs@yahoo.fr

www.bourses.enseignement.gouv.ci



ATTRIBUTION DE SECOURS FINANCIERS EN CÔTE D'IVOIRE ANNEE UNIVERSITAIRE 2015-2016

LES PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE DEMANDE DE SECOURS FINANCIER SONT LES SUIVANTES:

- le formulaire de demande de secours financiers 2015-2016 (à imprimer sur le site);
- la photocopie de la Carte Nationale d'Identité (CNI) ou la photocopie de l'attestation d'identité nouvelle formule;
- la photocopie de la carte d'étudiant 2015-2016 ou l'original du certificat de scolarité 2015-2016;
- la photocopie des relevés de notes de l'année universitaire 2014-2015;
- la photocopie du certificat de décès du ou des parents décédés pour les orphelins;
- la photocopie du certificat médical pour les étudiants handicapés physiques;
- l'original du rapport social délivré par les services compétents des CROU, ou par tout autre service social reconnu, pour les cas sociaux.

N.B: - les photocopies doivent être accompagnées des originaux pour vérification;

- Les étudiants concernés sont invités à prendre toutes les dispositions utiles en vue du respect scrupuleux du calendrier de dépôt des dossiers de secours financiers au titre de l'année 2015-2016, prévu du 11 au 31 Mai 2017. Délai de rigueur,

- Les étudiants d'Abidjan et ses environs sont invités à déposer leurs dossiers à la Direction des Bourses, sise Abidjan- Plateau, immeuble Noguès, 1^{er} étage,

- Pour les étudiants de l'intérieur du pays, le dépôt des dossiers de secours financiers se fait auprès des différents CROU.

Le Directeur

Seidou DIABY

